

Commune de Saint Julien de Peyrolas
11 Grande rue
30760 Saint Julien de Peyrolas

Réunion du Conseil Municipal

Le 25 Novembre 2015 à 20 heures

Date de convocation : le 19 Novembre 2015

Affichage convocation : le 19 Novembre 2015

Envoi convocation : le 19 Novembre 2015

Le Maire : René FABREGUE

Membres du Conseil Municipal Présents : Mme, Mrs, Jacques RAMIERE, Serge COMBIN, Sébastien FABROL, Jean ROCHE, Martine LACOUR, Chrystelle BARNOUIN, Brigitte LE MOTAIS, Christiane MILLIEN, Françoise CASADEVALL, Emilie AURAN,

Démissionnaires :

Absents : Daniel BOIRON, Aline MORENO, Paul Simon GUIGUE

Excusé(s) : Agnès BRINGUIER

Pouvoir(s) Agnès BRINGUIER donne pouvoir à Christiane MILLIEN

Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal : Emilie AURAN,

Monsieur le Maire, demande à son Conseil Municipal de rajouter 2 points à l'ordre du jour à savoir :

- *Décision modificative sur le Budget de l'eau concernant les frais d'études SERI pour l'assainissement de Font d'Orgues.*
- *Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux par décision de leur assemblée délibérante.*

Retour à la séance Initiale

- *Subvention pour les voyages scolaires : Monsieur le Maire propose de pérenniser la délibération du 14/01/2015 traitant des subventions accordées pour les voyages scolaires. Cette subvention sera accordée pour les enfants de la commune du collège et du lycée (de la 6^{ème} à la terminale). Elle sera attribuée une fois par année scolaire.*

| Décision du Conseil Municipal | | | |
|-------------------------------|--------|-------------|---------------|
| Pour | Contre | Abstentions | Décision |
| 11 | 0 | 1 | A l'Unanimité |

- *Demande de subvention exceptionnelle pour l'APE : Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 190 € suite à l'achat des sapins de Noël.*

| Décision du Conseil Municipal | | | |
|-------------------------------|--------|-------------|---------------|
| Pour | Contre | Abstentions | Décision |
| 12 | 0 | 0 | A l'Unanimité |

- *Demande de subvention pour le financement du projet « les battements de cœur » : Cette décision, nécessitant un complément d'informations, a été présentée et sera délibérée au prochain Conseil Municipal.*

| Décision du Conseil Municipal | | | |
|-------------------------------|--------|-------------|----------|
| Pour | Contre | Abstentions | Décision |
| | | | |

- **Demande de subvention pour la Croix Rouge** : Cette subvention devait entrer dans le cadre d'une formation. Or, il s'avère que la formation en question (Brevet de Premiers secours) entre dans un cadre réglementaire et pour laquelle un budget a été prévu. En conséquence, cette formation va être revue et reprogrammée. La délibération devient, de ce fait, caduque.

| Décision du Conseil Municipal | | | |
|-------------------------------|--------|-------------|----------|
| Pour | Contre | Abstentions | Décision |
| | | | |

- **Dissolution du SIVOM** : Suite à la présentation par le préfet du projet SDCI à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunal (CDCI), le 9 octobre dernier, l'avis du conseil municipal est demandé sur les projets d'évolution de l'intercommunalité.

| Décision du Conseil Municipal | | | |
|-------------------------------|--------|-------------|---------------|
| Pour | Contre | Abstentions | Décision |
| 3 | 2 | 7 | A la Majorité |

- **Rachat prêt FFN** : Suite à la vente de coupe de bois à brûler, Monsieur le Maire présente la proposition de rachat de notre prêt FFN et propose de le racheter moyennant 2 échéances de 7812 € chacune en 2015 et un autre au 30 juin 2016.

| Décision du Conseil Municipal | | | |
|-------------------------------|--------|-------------|---------------|
| Pour | Contre | Abstentions | Décision |
| 12 | 0 | 0 | A l'Unanimité |

- **Déplacement panneau d'agglomération** : Vu le développement de l'habitat, Monsieur le Maire propose de déplacer les panneaux d'entrée et sortie d'agglomération sur la Départementale N°141(côté nord) et de les placer à l'intersection avec le chemin de l'Ardèche.

| Décision du Conseil Municipal | | | |
|-------------------------------|--------|-------------|---------------|
| Pour | Contre | Abstentions | Décision |
| 12 | 0 | 0 | A l'Unanimité |

- **Coupe Affouagère** : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir, pour les besoins ruraux ou domestiques des affouagistes de la commune, la délivrance en nature pour l'année 2016_2017 de la coupe en forêt communale.
ARRETE la taxe d'affouage pour cette coupe et fixée à 100 € par lot.

| Décision du Conseil Municipal | | | |
|-------------------------------|--------|-------------|---------------|
| Pour | Contre | Abstentions | Décision |
| 12 | 0 | 0 | A l'Unanimité |

- **Gestion et enlèvement des encombrants** : Suite à l'avis favorable du comité technique du centre de gestion, en date du 12 novembre 2015, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place d'un service d'enlèvement des encombrants qui aura lieu une fois par mois.

| Décision du Conseil Municipal | | | |
|-------------------------------|--------|-------------|---------------|
| Pour | Contre | Abstentions | Décision |
| 12 | 0 | 0 | A l'Unanimité |

- **Décision Modificative N°6 Concernant le Budget de l'eau : Régularisation de 11 000€ a été accordé afin de financer les frais d'étude du dossier SERI.**

| Décision du Conseil Municipal | | | |
|--------------------------------------|--------|-------------|---------------|
| Pour | Contre | Abstentions | Décision |
| 12 | 0 | 0 | A l'Unanimité |

- **Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions des receveurs des communes : Le tarif des indemnités annuelles du Receveur Municipal, Monsieur Baudry Laurent, a été de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% et de lui accorder également l'indemnité de confection de documents budgétaires pour un montant de 45,73€**

| Décision du Conseil Municipal | | | |
|--------------------------------------|--------|-------------|---------------|
| Pour | Contre | Abstentions | Décision |
| 12 | 0 | 0 | A L'Unanimité |

Questions diverses

Place du portail

En vue de l'aménagement futur de la boulangerie place du portail, il est envisagé de créer des places de parking afin de permettre aux usagers de stationner devant la boulangerie, le temps de prendre leur pain. Ces stationnements seront des 'arrêts minute' et ne devront, en aucun cas, servir de parking permanents. Une signalisation sera apposée à cet effet.

Site internet

L'élaboration du site internet est en cours. Les grandes lignes étant définies, Nous allons passer à la phase de mise en place de la maquette et à la création des rubriques et des menus. Une fois cette opération réalisée, avec l'aide d'un professionnel, il nous appartiendra d'y entrer, progressivement, les informations nécessaires à sa mise en ligne. Vous serez, bien entendu informés de l'avancement de ce projet.

Logiciels de gestion

Dans un souci de standardisation et d'économie, nous devons nous pencher sur l'harmonisation des logiciels de gestion de la mairie. En effet, nous avons, actuellement, deux logiciels différents entre la gestion de la commune et la gestion de l'eau. Cela a un coût non négligeable. Nous sommes en train d'étudier la meilleure opportunité pour migrer ces applications afin d'utiliser la plus adéquate et surtout, n'en payer qu'une. De plus cette migration aura pour but de sécuriser les données.

Tennis

Certains pins situés sur la butte du calvaire en surplomb des terrains de tennis sont une menace en cas de fort vent. Il a été décidé de les couper. Vu la complexité de l'opération surtout pour un arbre 'mal placé', et dans le but de ne pas endommager les terrains de tennis, nous avons confié cette tâche à une entreprise spécialisée.

Manifestations à venir

La traditionnelle cérémonie des vœux est fixée au vendredi 15 janvier à 18h30 au foyer socio-éducatif. D'autre part, les nouveaux habitants du village seront invités à une réception de bienvenue, toujours au foyer socio-éducatif et cela se passera le 26 février à partir de 18h30. Enfin une réunion publique, sera organisée fin mars. Nous vous communiquerons la date dès que nous l'aurons fixée.